



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	44	5	0

SEANCE du vendredi 19 juin 2015

**OBJET : 11-1 - GUICHET UNIQUE -
ACTIVITES PERI ET EXTRA SCOLAIRES
- REGLEMENT INTERIEUR - MISE A
JOUR - APPROBATION /**

Le vendredi 19 juin 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 12/06/15, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER
M. Tanguy CORNEC à M. Marc GERIOS
Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

209645

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 26 JUIN 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le - 2 JUL. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

11-1 - GUICHET UNIQUE - ACTIVITES PERI ET EXTRA SCOLAIRES - REGLEMENT INTERIEUR - MISE A JOUR - APPROBATION

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

Dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, une réactualisation des Règlements Intérieurs (R.I) des Activités péri et extrascolaires est nécessaire afin d'y intégrer les changements mis en œuvre par la commune et d'en améliorer la lisibilité.

Il est proposé d'adopter cette nouvelle version incluant la réorganisation des temps périscolaires : accueils du mercredi avant et après la classe, des nouvelles activités périscolaires (NAP) et animations du soir.

Ces activités sont organisées dans les écoles, les centres de loisirs et les installations sportives pour les enfants scolarisés de 3 à 12 ans durant l'année scolaire ainsi que les petites et grandes vacances.

Le nouveau Règlement Intérieur (R.I) sera composé d'un Règlement Intérieur Général (RIG) et de quatre annexes. Le R.I.G regroupe l'ensemble des aspects réglementaires communs. Les quatre annexes, quant à elles, détaillent les spécificités relatives aux modalités d'accueil, d'inscription et de fonctionnement des activités proposées aux familles.

Annexe I : Restauration scolaire des écoles maternelles et élémentaires
Annexe II : Accueils périscolaires des écoles maternelles et élémentaires
Annexe III : Accueils collectifs des mineurs des enfants des 3 à 12 ans
Annexe IV : Activités Sportives

Ce règlement intérieur sera applicable à compter de la prochaine rentrée scolaire (septembre 2015). Par ailleurs, le R.I et le dossier unique d'inscription seront librement accessibles et téléchargeables sur le site de la Ville d'Antibes, rubrique Guichet Unique virtuel, et mis à disposition des familles en format papier directement à l'accueil du Guichet Unique.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par 46 voix POUR sur 49 (1 contre : Mme DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY)

- **ADOpte** le Règlement Intérieur, composé du règlement intérieur général et des quatre annexes, relatif à l'organisation des activités péri et extra scolaires de la Commune.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.11-1 - GUICHET UNIQUE - ACTIVITES PERI ET EXTRA SCOLAIRES - REGLEMENT INTERIEUR - MISE A JOUR - APPROBATION -

Date de transmission de l'acte : 02/07/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 02/07/2015

Numéro de l'acte : DCM2096-15 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20150619-DCM2096-15-DE

Date de décision : 19/06/2015

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes